



Communiqué de presse, le 6 mai 2013

Madame le Ministre,

Le taux d'évolution tarifaire 2013 qui régit les établissements de santé SSR (Soins de Suite et Réadaptation, une activité de moyen séjour) serait de -0.9 %.

La décision du ministère de la santé semble prise : précipiter la faillite organisée de nombre de structures de l'hospitalisation privée, et multiplier les cas de chômage et de précarité pour les 30 000 salariés qui en dépendent et les 3 000 médecins qui y exercent. Il s'agit là d'une décision particulièrement grave tant sur le plan sanitaire, qu'humain.

Le secteur SSR est en effet indispensable à la fluidification de la filière hospitalière et sera nécessaire à la bonne coordination des parcours de soin. Placés entre l'hospitalisation aiguë et le retour au domicile, ces établissements ont un rôle sanitaire reconnu de stabilisation, de rééducation et ré-autonomisation, de prévention ou de prise en charge des maladies chroniques, un rôle d'éducation thérapeutique gage d'économie pour la nation. Enfin, un rôle social pour des centaines de milliers de patients pour lesquels la maladie ou son aggravation est un vrai séisme pour leur organisation de vie future.

Soumis à une tarification indigne avec des prix de journée pour certains encore inférieurs à 100 euros, ces établissements se sont pourtant maintenus à un niveau de qualité que l'Europe nous envie. Les statistiques issues des certifications en sont une preuve irréfutable.

Mme le Ministre, vous faites vraisemblablement le choix de la disparition d'une grande partie de ce secteur. A l'heure du vieillissement de la population et d'un besoin chaque jour plus important de lits d'aval, vous prenez donc la responsabilité directe d'une altération de notre système sanitaire.

Les établissements de soins de suite seraient-ils indignes de considération à l'heure où votre gouvernement se flatte de reconnaître l'utilité et le nécessaire développement des petites et moyennes entreprises ?

Vous avez fragilisé sans cesse ce secteur d'activité en reculant chaque année la mise en place d'une nouvelle tarification basée sur la complexité et la lourdeur des pathologies traitées, et maintenant vous souhaiteriez diminuer des tarifs qui chaque jour menacent l'équilibre de ces établissements !

Les médecins, les personnels soignants, les salariés de ce secteur, ne seraient-ils pour vous que des variables d'ajustements d'une politique folle de restriction sanitaire ?

Mme le Ministre, l'UFML, la FMF, le Bloc, l'Union des Radiologues de France et Bioprat affirment conjointement que cette décision est dangereuse et ne repose sur aucune justification économique ou sanitaire.

Cette association d'acteurs de la santé demande le retrait immédiat de ce taux d'évolution tarifaire, et la reconnaissance du rôle et de la place des SSR au sein du système sanitaire français.

UFML

Le bureau - 06 82 38 91 32

FMF

Dr Jean-Paul Hamon – 06 60 62 00 67

Le Bloc

Dr Philippe Cuq – 06 76 97 23 72

L'Union des Radiologues de France

Dr Henri Guérini

Bioprat

Dr Patrick Lepreux – 06 03 92 02 92